



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 34015

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre du commerce extérieur sur la place de l'agroalimentaire français à l'export. Dans le contexte de dégradation de notre solde commercial déficitaire de 67 milliards d'euros en 2012, les industries agricole et agroalimentaire représentent un atout pour la balance commerciale française avec un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2012. Ce solde résulte essentiellement de nos exportations de vins et spiritueux. Second exportateur mondial pour l'agroalimentaire en 2000 derrière les États-unis, la France occupe en 2013 le cinquième rang derrière les États unis d'Amérique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil. Un récent rapport sénatorial a mis en exergue la dispersion des moyens entre plusieurs ministères, quatre opérateurs (UbiFrance Sopexa, Adepta et FranceAgrimer) et un ensemble d'acteurs publics et privé. Selon ce rapport l'absence de stratégie commune ne semble ni garantir une utilisation optimale des crédits budgétaires, ni assurer une attractivité efficace de l'offre française. Ce rapport propose d'intégrer dans la stratégie de promotion de l'export les plateformes logistiques et vitrines commerciales reconnues de l'agroalimentaire français, à l'exemple du marché d'intérêt national de Rungis. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

Le solde commercial des échanges agroalimentaires français atteint +11,9 milliards d'euros. Les exportations s'élèvent à 56,7 milliards d'euros et se composent de produits agricoles bruts (14,8 milliards d'euros) et de produits agricoles transformés (42,8 milliards d'euros) pour l'année 2012, les vins et spiritueux comptant pour 11,9 milliards d'euros dans cette seconde catégorie. La France bénéficie d'un excédent pour les échanges de produits agricoles transformés de 7,99 milliards d'euros ; il est essentiellement dû aux vins et spiritueux, qui représentent 9,91 milliards d'euros. Ceci montre que la France est déficitaire pour de nombreux produits transformés puisque le solde pour les produits transformés hors vins et spiritueux s'établit à - 0,71 milliard d'euros. Dans le contexte de crise économique, l'accompagnement des entreprises à l'export est plus que jamais nécessaire. Les entreprises agroalimentaires concernées par l'export sont majoritairement des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) souvent insuffisamment armées pour les marchés exports. En lien avec le dispositif public d'appui à l'export mis en oeuvre par les trois principaux opérateurs SOPEXA, UBIFRANCE et l'ADEPTA. FranceAgriMer joue un rôle majeur de structuration des filières agricoles et agroalimentaires. Cet établissement public établit, pour chaque filière, un programme prévisionnel annuel de promotion à l'export, qui s'appuie sur les travaux et avis de différents conseils et comités professionnels. Un budget de promotion annuel est établi en fonction des priorités ainsi dégagées. Le ministère chargé de l'agriculture, comme celui chargé du commerce extérieur, veille tout particulièrement à ce que l'ensemble des actions de promotion ainsi définies au sein de FranceAgrimer fasse l'objet d'une meilleure coordination avec les programmations des opérateurs du dispositif d'appui à l'export, notamment dans le cadre du comité technique export qu'il pilote. Poursuivant en cela le même objectif que la proposition du Sénat, le Gouvernement entend renforcer encore les synergies entre opérateurs, dans le cadre général de la politique de modernisation de l'action publique.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34015

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7992

Réponse publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1790